

Point fort



Rapidité
Le Service pénitentiaire vaudois assure que le personnel du pénitencier de la plaine de l'Orbe a géré les problèmes liés à l'incendie en une demi-heure.
VANESSA CARDOSO

A Bochuz, un autre détenu boute le feu à sa cellule

Incendie Une année après l'affaire Skander Vogt, un prisonnier enflamme ses affaires. Cette fois-ci, l'homme a été sauvé. Transporté au CHUV, il en est ressorti le soir même

Patrick Chuard

Rien n'a filtré. Pourtant, un nouveau drame a été évité de peu au pénitencier de Bochuz, le 2 avril. Un détenu a mis le feu à des effets personnels dans sa cellule. Selon nos sources, les pompiers, ainsi que la police cantonale, sont intervenus pour éteindre le feu. «Le prisonnier était seul dans sa cellule, vers 14 h 30, au moment où il a mis le feu, confirme Denis Froidevaux, chef ad interim du Service pénitentiaire vaudois (SPEN). Six agents de détention sont intervenus, cinq pompiers d'entreprise, deux ambulanciers et le SMUR.» Souffrant d'intoxication à la fumée, l'homme a été acheminé au CHUV sous escorte policière. «Il y est resté pour un traitement ambulatoire jusque dans la soirée», selon le SPEN. La cellule a été noircie, sans dégât majeur.

Des agents du Dard (le groupe spécial d'intervention de la police) sont intervenus pour escorter quatre autres prisonniers à la Blécherette, à Lausanne, afin d'y être interrogés par la police. Juste avant la tentative d'incendie, une altercation véhémente avait en effet eu lieu entre cinq prisonniers. «Des gens sont entrés dans les douches, ils voulaient nous agresser sans raison», raconte l'un des détenus. De l'argent volé serait la cause de la dispute.

«Dangerosité élevée»

«Le Dard est uniquement intervenu pour l'escorte vers la Blécherette», insiste Jean-Christophe Sauterel, porte-parole de la police. Opération courante: près de 17 000 transferts de prisonniers ont lieu chaque année entre la Blécherette et les prisons vaudoises. Pourquoi faire intervenir des agents spéciaux? «C'était un transport imprévu, et puis on a affaire à des gens qui représentent un niveau de dangerosité plus élevé que la moyenne», précise le porte-parole.

A la suite de ces événements, l'un des détenus a écopé de dix jours «d'arrêts disciplinaires», un autre de six. L'incendiaire, lui, y a purgé 14 jours pour «alter-



Il y a un an, Skander Vogt mourait asphyxié dans sa cellule du quartier de haute sécurité de Bochuz, après avoir enflammé son matelas. DR

Philippe Leuba

«Il est injuste de parler d'omerta»

Un an après la mort de Skander Vogt, faut-il déduire de cette nouvelle affaire que la crise des prisons vaudoises reste grave? Je ne suis pas d'accord, c'est l'inverse! Ces faits démontrent que les réformes que nous avons entreprises donnent des résultats. Ce problème a été maîtrisé vite et avec efficacité. Les nouvelles procédures que nous avons mises en place pour ce genre d'événements fonctionnent. J'ai été informé de ces faits le jour même, soit le 2 avril, et j'ai prié Denis Froidevaux, chef ad interim du Service pénitentiaire vaudois, de féliciter les intervenants.

Si le Service pénitentiaire a travaillé correctement, pourquoi n'avez-vous

pas rendu cette affaire publique? On ne va pas rendre public le moindre incident. Quelle crédibilité aurions-nous de contacter à chaque fois la presse pour dire: «Super, on a maîtrisé un problème?»

Pourtant le 28 mars, vous convoquez vous-même les médias pour faire part des efforts entrepris

Briquets admis

Cet épisode rappelle la tragédie de Skander Vogt, le prisonnier mort asphyxié dans sa cellule après avoir bouté le feu à son matelas, en mars 2010. «Mais cette fois-ci la sécurité et les sauveteurs sont

intervenus rapidement, fait remarquer Denis Froidevaux. Toute l'intervention a pris 32 minutes. L'ambulance est partie à 15 h 07.» Une preuve, selon le SPEN, que le nouveau groupe d'intervention mis en place à Bochuz permet de parer aux situations urgentes. En mars 2010, les gardiens avaient attendu plus de nonante minutes avant de secourir Skander Vogt, en attendant le Dard. «La situation a été gérée au mieux le 2 avril: nos procédures fonctionnent», souligne Denis Froidevaux.

Le SPEN indiquait, le 28 mars dernier, que les briquets conventionnels - à flammes - avaient été retirés aux détenus. Comment l'un d'eux a-t-il pu mettre le feu quatre jours plus tard? «Il ne faut pas confondre, nuance Denis Froidevaux. Les briquets sans flamme sont maintenant la norme pour les détenus qui ont des régimes spéciaux, comme au quartier de haute sécurité. Là, l'incendiaire était dans le secteur de «responsabilisation». Il y règne une relative confiance. C'est le principe même de ce secteur.»

Philippe Leuba, conseiller d'Etat, chef du Département de l'intérieur. ARC

pas rendu cette affaire publique? On ne va pas rendre public le moindre incident. Quelle crédibilité aurions-nous de contacter à chaque fois la presse pour dire: «Super, on a maîtrisé un problème?»

Pourtant le 28 mars, vous convoquez vous-même les médias pour faire part des efforts entrepris

suite à l'affaire Skander Vogt. Pourquoi ce retour à l'omerta le 2 avril, soit quatre jours plus tard? Il y avait une enquête ouverte par le Parquet et il revient à la police de décider de communiquer ou non. Je ne vais pas marcher sur ses plates-bandes. Honnêtement, il est injuste de parler d'omerta. Dans toute l'administration, vous ne trouverez pas plus transparent que le Service pénitentiaire. Mais nous ne pouvons pas communiquer sur tout. Nous n'avons pas le droit de révéler des faits qui relèvent du comportement des détenus. Dans l'affaire Skander Vogt, j'ai des éléments qui pourraient éclairer différemment les événements, mais je n'ai pas le droit de les divulguer.

Commentaire

Mauvais calcul

Patrick Chuard



Rubrique Suisse

Décevant, le silence de Philippe Leuba. Fin mars, le conseiller d'Etat voulait mettre en avant ses efforts pour rénover un système pénitentiaire en crise. Alors pourquoi une affaire qui prouve justement que des progrès ont été accomplis? Bien sûr, les contempteurs des prisons vaudoises diront qu'il a fallu la mort d'un homme, Skander Vogt, pour décider le gouvernement à bouger. Il n'empêche que le personnel de Bochuz semble avoir fait tout juste le 2 avril. Ce même personnel que le rapport 2010 de la commission de gestion du Grand Conseil décrivait avant-hier comme démotivé, déprimé, stressé. Philippe Leuba tenait là une occasion de bomber le torse, de mettre en avant le travail de son service. Sans compter que tout finit par se savoir dans un contexte politique où la gauche vaudoise thématise sur les prisons.

Le chef du Département de l'intérieur préfère laisser à la police - qui dépend de sa collègue Jacqueline de Quattro - la décision de communiquer ou non. Cette attitude n'aide pas les gardiens de prison à se sentir reconnus et encore moins les Vaudois à comprendre les problèmes que ces employés vivent au quotidien. Tout dire, c'est la première condition de la transparence prônée par Philippe Leuba.